

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 103

présenté par
M. Dionis du Séjour et M. Demilly

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, après le mot :

« contrats »,

insérer par deux fois les mots :

« annuels ou pluriannuels. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le précédent.